



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 6 Décembre 2021

Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le Lundi 06 Décembre à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'espace << Terre de Sel >>, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

Date de convocation : 26 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, MM. Serge LANDAIS et Dominique GUILLEMARD, adjoints,
Mmes Marie MORDACCI et Martine ROYER, M. Dominique GUYON, Mme Martine POINGT, M. Bénédicte ROLLAND, Mme Martine GIRARD, Nathalie GIVELET, M. Jean-Marie CHASSÉ, Conseillers Municipaux.

Absents- Excusés : Mme Sandra GAUVRIT ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DELAPRE, M. Habib CHEHADE ayant donné pouvoir à M. Serge LANDAIS, M. Mickael YVON ayant donné pouvoir à M. Bénédicte ROLLAND.

Absents : Mmes Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH et Rachel JALLAT et M. Farid BELLOUMOU.

Absent excusé : M. Willy BLANCHARD.

M. Dominique GUYON a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis des Commissions « Sports » et « Finances »,
- a tout d'abord adopté sans observation le procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 2021
(secrétaire de séance : Martine ROYER).

- a ensuite pris les décisions suivantes :

N° 2021 _ 314 : Budget principal de la Commune : décision modificative n°2021/03

Le Conseil municipal a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021 du budget principal de la Commune (unanimité),

N° 2021 _ 0315 : Budget annexe « lotissement Communal La Francinière » : décision modificative n°2021/01

Le Conseil municipal a autorisé divers virements et ouvertures de crédits, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2021 du budget annexe La Francinière (unanimité),

N° 2021 _ 0316 : Admission en non-valeur – divers produits communaux

Le conseil municipal a accepté d'admettre en non-valeur divers produits communaux jugés irrécouvrables, d'un montant global de 150,16 € (restaurant scolaire, centre de Loisirs, garderie municipale et autres, (unanimité),

N° 2021 _ 0317 : Admission en non-valeur – créance éteinte

Le conseil municipal a accepté d'admettre en créance éteinte (non-valeur) divers produits communaux jugés irrécouvrables, d'un montant global de 197,65 €, (unanimité),

N° 2021 _ 0318 : Adoption du référentiel M57 au 1er janvier 2022 et à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022

Le conseil municipal a confirmé l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022 et 2023, a autorisé Monsieur Le Maire à adopter la nomenclature M57 par anticipation au 1er janvier 2022, référentiel M57 abrégé et à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

N° 2021 _ 0319 : Elections départementales 2021 – convention avec la Commune de St Jean de Monts pour frais de mise sous pli

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention à intervenir avec la commune de St-Jean-de-Monts dans le cadre de la mise sous pli des documents électoraux organisée à l'occasion des dernières élections départementales et a mandaté M. le Maire pour procéder au versement des sommes dues au profit des personnels communaux concernés (unanimité),

N°2021_ 0320 : Tarifs municipaux 2022

Le Conseil municipal a fixé les tarifs municipaux 2022 et a décidé une augmentation moyenne de 1,50% des tarifs concernant l'occupation du domaine public (marchés, cirques, divers droits de place et droits de terrasse des commerces) et les taxes funéraires (cimetière, columbarium), a décidé de maintenir les tarifs concernant la carte de stationnement résident, les tennis municipaux de Fromentine, le tir à l'arc, le swing golf et le régime des photocopies au profit des associations locales et a décidé pour la médiathèque, (en cohérence avec ceux du réseau intercommunal des bibliothèques), la gratuité jusqu'à 25 ans (au lieu de 15 ans actuellement) pour les usagers du territoire (maintien du tarif pour les usagers hors territoire) et un tarif de 6,00 € par mois pour l'emprunt de documents par les vacanciers (6,00 € par semaine actuellement)

N°2021 _ 0321 : Mise à disposition de personnel communal (activités nautiques) CREPS Pays de la Loire : Tarif 2022

Le Conseil Municipal a statué sur les tarifs 2022 (unanimité),

- mise à disposition de personnel pour formation de stagiaires : 40,95 €/heure/agent,
- mise à disposition de personnel pour évaluation de stagiaires : 33,94 €/heure/agent,
- location de matériels : 14 €/jour/équipement pour char à voile,
- Certification et évaluation : 28,21 €.

N° 2021 _ 0322 : Mise à disposition de personnel communal (char à voile) Ligue char à voile des Pays de la Loire – Tarif 2022

Le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition de personnel (payante) pour les formations suivantes (unanimité) :

- des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) des assistants moniteur char à voile organisées par la ligue et mises en place par les structures "école" sont rémunérées à hauteur de 200€ par stagiaire et par semaine de formation.
- de bénévoles tel que l'arbitrage, l'initiateur, le pointage et l'informatique ainsi que les entraînements de ligue sont rémunérés à hauteur de 25€ de l'heure.

N°2021 _ 0323 : Demande d'installation bâtiments d'accueil à Fromentine pour activités kitesurf : renouvellement pour 2022

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le renouvellement de la convention passée avec Noirmoutier Evolution et l'école KS Kite School, en vue de l'installation sur le parking intérieur de l'école de voile d'un local d'accueil durant la saison estivale 2022, moyennant une redevance forfaitaire de 530,00€ (unanimité),

N°2021 _ 0324 : Conventions de mise à disposition locaux communaux pour activités nautiques : renouvellement pour 2022

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le renouvellement des conventions passées avec Noirmoutier Evolution et l'école KS Kite School, en vue de la mise à disposition des vestiaires de l'école de voile de Fromentine et ceux, du local char à voile de la Grande Côte, moyennant une redevance forfaitaire de 1.025,00 € pour 2022 (unanimité),

N°2021 _ 0325 : Lutte contre le frelon asiatique : participation communale 2022

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler son action en faveur de la lutte contre le frelon asiatique et de reconduire sa participation financière (unanimité),

N° 2021 _ 0326 : Projet de classe de découverte à l'île d'Yeu pour les élèves de CM1-CM2 de l'école publique : demande de subvention

Le Conseil Municipal a donné son accord pour une participation communale au séjour de découverte à l'île d'Yeu pour les 26 élèves de CM1-CM2 de l'école publique qui doit se dérouler du 16 au 18 mars 2022, dont le montant maximal serait égal à 60% du coût de revient du séjour pour chaque enfant (unanimité),

N° 2021 _ 0327 : subvention de fonctionnement au profit du Comité des Fêtes (Téléthon 2021)

Le conseil municipal a accordé une subvention de fonctionnement de 300,00 € au profit du Comité des Fêtes, dans le cadre de l'organisation du prochain THELETHON du 4 décembre (unanimité),

N° 2021 _ 0328 : Activités sportives municipales : tarification 2021-2022

Le conseil municipal a décidé de réactualiser la délibération n°2021-173 du 5 juillet 2021 (unanimité), tarifs applicables concernant les activités sportives pour l'année 2021/2022 (unanimité), à savoir :

- Un tarif pour la pratique des adultes (activités voile) le samedi après-midi dans le cadre d'un perfectionnement conditionné par une licence adulte FFV et niveau 3 de pratique validé
- Un pass'sport performance pour la pratique de la voile le samedi après-midi, sans ajout de tarif mais à la condition de la souscription de la licence club FFV

N° 2021 _ 0329 : Modification du tableau des effectifs 2021/04

Le conseil municipal a donné son accord (unanimité) pour la modification du tableau des effectifs du personnel communal en vue de la

- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 31,5h/35^{ème}
- Suppression d'un poste d'éducateur territorial des APS

- Création d'un poste d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe suite à l'obtention de l'examen professionnel
- Pour le poste d'ETAPS principal de 1^{ère} classe, en cas de recrutement d'un agent contractuel de droit public le niveau maximum de rémunération correspondra à l'indice majoré 465.

2021_0330 : Recrutement divers personnels (contrats CDD) pour besoins temporaires

Le Conseil Municipal a autorisé le recrutement de divers personnels pour besoins temporaires en vue d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux à compter de janvier 2022 (unanimité),

2021_0331 : Recensement général de la population 2022 : recrutement agents recenseurs – modalités de rémunération

Le Conseil Municipal a donné son accord (unanimité), pour le recrutement de 06 agents chargés, en janvier/février prochains, du recensement de la population, sous la direction des services de l'INSEE et a fixé comme suit les modalités de rémunération de ces agents :

- Rémunération à la feuille de logement : 1,50 €
- Rémunération au bulletin individuel : 2,00 €
- Forfait pour la tournée de reconnaissance du 04 au 10 janvier 2022 : 120.00 €
- Forfait 2 séances de formation : 80€
- Un forfait kilométrique de 125 € sera versé aux agents affectés aux districts les plus éloignés du centre bourg (secteur marais), pour les autres agents, le forfait kilométrique sera de 80 €.
- La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

2021_0332 : Instauration et modalités d'exercice des fonctions en télétravail

Le Conseil Municipal a instauré le télétravail au sein de la Collectivité et a validé les critères et modalités d'exercice du télétravail (unanimité),

N° 2021_0333 : Ecole municipale voile/char à voile : bilan 2021 et tarifs 2022

Le Conseil Municipal a adopté les modifications tarifaires de l'Ecole municipale de voile et char à voile qui entreront en vigueur le 1er janvier 2022 (unanimité),

N°2021_0334 : Recensement de la voirie communale

Le Conseil Municipal a approuvé le linéaire de voirie communale à 55.625 ml et a autorisé M. le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022 (unanimité),

N° 2021_0335 : SyDEV : travaux d'éclairage neufs – aménagements du centre bourg

Le conseil municipal a donné son accord que dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg, pour la signature de la convention à intervenir avec le SyDEV en vue des travaux neufs d'éclairage moyennant une participation communale d'un montant de 112.274,00 € (unanimité),

N°2021_0336 : « Saison culturelle hivernale des 5 communes du territoire Océan-Marais de Monts » : Convention d'objectifs 2020-2021 : participation financière

Le Conseil Municipal a donné son accord pour le versement d'une participation forfaitaire de 4 760,00 € à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts correspondant au financement des supports de communication culturelle de « la 5ème saison » pour 2021-2022 ainsi qu'une participation financière estimée à 1.311,76 € liée au fonctionnement du système de billetterie « Digitick » (unanimité),

N°2021_0337 : Convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts Vendée Océan

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Saint Jean de Monts Vendée Océan définissant notamment les modalités de réservations, les tarifs et la rétribution après encaissement, dans le cadre de « la 5ème saison » (unanimité),

N°2021_0338 : Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif 2020

Le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de la communication qui a été faite sur les rapports annuels 2020 de l'assainissement (unanimité),

Affaires et Informations diverses

Le conseil municipal a pris ensuite connaissance des informations suivantes :

- Comptes-rendus de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts
- 006 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,
- 040 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire,

